

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1993)

Rubrik: Coopération au sein du Mouvement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COOPÉRATION AU SEIN DU MOUVEMENT

TRAVAUX DES ORGANES DU MOUVEMENT

Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués, qui regroupe les représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales, CICR et Fédération), s'est réuni à Birmingham (Royaume-Uni), à l'invitation de la Croix-Rouge britannique, les 29 et 30 octobre. La reine Elizabeth II a honoré la réunion de sa présence et a remis le prix pour la Paix et l'Humanité au Croissant-Rouge de Somalie.

Au cours des débats, 13 résolutions ont été adoptées, qui portent aussi bien sur l'avenir du Mouvement que sur des questions relevant de l'action humanitaire dans les conflits armés comme en temps de paix.

Pour donner suite aux recommandations du groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement, les délégués ont décidé de mettre sur pied une commission consultative qui sera chargée d'étudier les questions de politique intéressant l'ensemble des composantes du Mouvement.

Les délégués ont par ailleurs résolu de contribuer activement à la promotion des conclusions de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre, notamment en faisant connaître la Déclaration finale que celle-ci a adoptée; de soutenir divers efforts pour limiter l'usage des mines anti-personnel; d'attirer l'attention de tous les publics sur le sort des enfants-soldats; et de se pencher sur la problématique de la protection armée de l'aide humanitaire.

En outre, le Conseil des Délégués a approuvé un Code de conduite pour les organisations intervenant lors des opérations de secours en cas de catastrophe. Il a appelé toutes les composantes du Mouvement à continuer de développer leurs activités en faveur des réfugiés, personnes déplacées et demandeurs d'asile; à observer les règles régissant l'usage de l'emblème; à mettre en œuvre les Principes fondamentaux en tant que charte éthique du Mouvement; à mieux faire connaître l'œuvre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par divers moyens d'information. Il a notamment rappelé aux Etats les bases et la nature de l'assistance humanitaire¹.

¹ Voir aussi le chapitre *Le droit et la réflexion juridique*, p. 279.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* a publié, dans son édition de novembre-décembre 1993 (No 804, pp. 514-529) les résolutions adoptées par le Conseil des Délégués.

Commission permanente

Suite à la démission de son président, le Dr Ahmed Abu Goura, le prince Botho zu Sayn-Wittgenstein Hohenstein (président de la Croix-Rouge allemande) a été nommé à la tête de la Commission. Le Dr Byron Hove (président de la Croix-Rouge du Zimbabwe) est devenu vice-président et la présidente de la Croix-Rouge du Bénin, Véronique Ahouanmenou, membre de la Commission, conformément aux règles statutaires.

En tant que nouveau président, le prince Botho a annoncé son intention de faire jouer pleinement à la Commission le rôle prévu par les Statuts du Mouvement. Elle s'attachera tout particulièrement à la préparation du Conseil des Délégués, et à celle de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Durant l'année écoulée, la Commission permanente a siégé à trois reprises, les 19-20 avril, le 8 septembre et le 24 octobre.

La Commission permanente a consacré une grande partie de ses travaux à la préparation du Conseil des Délégués (Birmingham, 29-30 octobre). Elle a institué en son sein un groupe de travail sur l'avenir des Conférences internationales. Ce groupe a envoyé un questionnaire aux Sociétés nationales et a consulté une vingtaine de missions permanentes représentatives de la communauté internationale. Des réponses ont été reçues de 34 Sociétés nationales. Le groupe de travail a en outre tenu compte des résultats de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre, qui s'est tenue à Genève du 30 août au 1er septembre 1993.

Le président de la Commission permanente a présenté les conclusions du groupe de travail au Conseil des Délégués, à Birmingham: une conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait se tenir, si possible en 1995, de préférence à Genève, pour une durée de trois jours environ. Elle aurait lieu en même temps que les réunions statutaires du Mouvement et porterait avant tout sur le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire.

La Commission permanente a estimé que les questions liées à l'avenir des Conférences représentent un sujet général qui doit être débattu au sein du groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement; elle lui a remis ses conclusions à ce propos et les a également soumises au Conseil des Délégués.

Par ailleurs, la Commission permanente a procédé à l'attribution de la médaille Henry-Dunant. Six personnalités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont reçu cette prestigieuse

décoration: Dr Ahmed Abu Goura (Croissant-Rouge jordanien), Arthur Brian Hodgson (Croix-Rouge britannique), Dr Pedro José Manrique Lander (Croix-Rouge vénézuélienne), Maria Luisa Torres de la Cruz (Croix-Rouge chilienne), ainsi que Mohammad, Zaboor et Abdul Qader (collaborateurs du CICR, blessés et handicapés par l'explosion d'une mine).

En outre, la Commission permanente a tenu à honorer la mémoire de collaborateurs du CICR et de la Fédération tués en mission en leur conférant la médaille Henry-Dunant à titre posthume. Il s'agit de Wim van Boxelaere (Croix-Rouge belge, collaborateur du CICR), Susanne Buser (déléguée du CICR), Jon Karlsson (Croix-Rouge islandaise, collaborateur du CICR), Michel Kuhn (délégué du CICR), Sarah Leomy (collaboratrice du CICR), Frédéric Maurice (délégué du CICR), Kurt Lustenberger (délégué du CICR), et du Dr Jock Sutherland (délégué de la Fédération).

Le prix pour la Paix et l'Humanité a été décerné, à l'unanimité, au Croissant-Rouge de Somalie.

Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Créée en 1977 par le Conseil des Délégués (avec un mandat et une composition élargie depuis le Conseil des Délégués de 1991), la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix est composée de représentants de la Fédération, du CICR, de l'Institut Henry-Dunant, et de seize Sociétés nationales².

La Commission s'est réunie à deux reprises, les 16-17 avril à Genève, sous la présidence de Maurice Aubert, et le 22 octobre à Birmingham. Le président en titre, Maurice Aubert, étant malade, la présidence a été confiée à Omran El Shafei (Croissant-Rouge égyptien).

La Commission s'est penchée sur l'étude, confiée à l'Institut Henry-Dunant, relative au rôle des Sociétés nationales dans la prévention des conflits impliquant des minorités; elle a pris connaissance des conclusions du séminaire organisé à cet effet.

Elle a adopté une résolution portant sur les principes de l'assistance humanitaire.

Enfin, elle a débattu de son avenir, suite à une recommandation du groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement, qui demandait la suppression de

² Soit les Sociétés des pays suivants: Australie, Brésil, Colombie, Egypte, Ethiopie, France, Grèce, Hongrie, Malaisie, Nigéria, Paraguay, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Suède, Tunisie.

la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. La Commission a pris position. Elle a exprimé le souhait de pouvoir terminer les travaux qui lui avaient été confiés par le Conseil des Délégués de 1991 et de conserver, pour ce faire, sa composition actuelle.

Il a aussi été décidé que la Commission présenterait un rapport final au prochain Conseil des Délégués.

Sous-commission

Désignée, en mai 1992, par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, la sous-commission est composée de quatre Sociétés nationales membres de la Commission (France, Suède, Hongrie, Tunisie), ainsi que de représentants du CICR et de la Fédération. Elle s'est réunie à deux reprises, les 2-3 mars, et les 15-16 mars.

La sous-commission a poursuivi et achevé sa réflexion sur la clarification du concept du droit à l'assistance humanitaire; sur la contribution du Mouvement au respect des droits de l'homme et à la promotion de cette notion; enfin, sur le problème des réfugiés et des personnes déplacées.

Lors de la réunion de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, à Birmingham, il a été décidé de mettre un terme aux travaux de la sous-commission, en conformité avec son mandat qui arrivait à échéance en 1993.

RELATIONS AVEC LES COMPOSANTES DU MOUVEMENT

Sociétés nationales

Dialogue et contacts

Soucieux de maintenir et de renforcer un dialogue approfondi avec les Sociétés nationales, le président du CICR, les membres du Comité (l'organe suprême du CICR) et les collaborateurs de l'institution ont eu, tout au long de l'année 1993, de nombreuses occasions de rencontrer des représentants des Sociétés nationales, tant à l'étranger qu'au siège du CICR.

De nombreux thèmes ont été abordés, notamment: l'avenir du Mouvement, la politisation de l'action humanitaire, la question de l'emblème, la prochaine Conférence internationale et l'importance de respecter les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En 1993, le président ou des membres du CICR ont rendu visite aux Sociétés nationales des pays suivants: Afghanistan, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Egypte, Equateur, Erythrée, Espagne,

Estonie, Etats-Unis, Ethiopie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Libye, Lituanie, Malaisie, Maroc, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Somalie, Suisse, Thaïlande, ex-Yougoslavie.

Chaque fois que les circonstances l'ont permis, les représentants du CICR ont tenu à s'adresser directement aux cadres et aux volontaires des organes centraux et, le cas échéant, à ceux des sections provinciales.

Participation à des conférences régionales de Sociétés nationales et à des événements commémoratifs

Dans la mesure du possible, le CICR tient à s'associer aux réunions régionales qui sont l'occasion de rencontrer des représentants d'un grand nombre de Sociétés nationales, et d'avoir avec eux des réunions de travail sur des questions d'intérêt commun. Le président Sommaruga, le vice-président, plusieurs membres du Comité et différents responsables de l'institution ont participé à de nombreuses réunions régionales et statutaires.

Depuis 1991, un dialogue informel est engagé entre les représentants des Sociétés nationales membres du Conseil exécutif de la Fédération et le CICR (par son président et les membres de l'Assemblée et du Conseil exécutif). La troisième réunion du genre s'est tenue du 23 au 25 avril à Yverdon.

Ses objectifs principaux étaient de poursuivre le dialogue et d'examiner les propositions faites par le groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement. Les participants se sont longuement entretenus sur les nouveaux défis auxquels les Sociétés nationales sont confrontées, les structures du Mouvement et les domaines de coopération au sein de ce dernier. Les Sociétés nationales se sont montrées très préoccupées par les situations de conflits dans le monde et les modalités de leur intervention dans ce cadre. Le thème de l'intervention armée des Nations Unies dans le domaine humanitaire, et le défi que cela pose pour le Mouvement, a longuement retenu l'attention des participants. Enfin, de graves lacunes ont été relevées dans le domaine du développement des Sociétés nationales.

Accueil de représentants de Sociétés nationales au siège du CICR

Le CICR s'efforce d'encourager la visite au siège de membres de Sociétés nationales et il est toujours heureux de pouvoir les accueillir. Pour ces derniers, ces rencontres sont l'occasion d'approfondir leur connaissance du CICR et de rencontrer des collaborateurs de l'institution, lors de réunions de travail portant sur des domaines qui les intéressent plus particulièrement; in-

versement, ces visites permettent aux membres et aux collaborateurs du CICR de mieux connaître les Sociétés nationales.

En 1993, plus de 100 visites ont été organisées à l'intention de présidents, vice-présidents, secrétaires généraux, directeurs, collaborateurs et volontaires de Sociétés nationales du monde entier.

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales

En 1993, la Commission conjointe de la Fédération et du CICR pour les statuts des Sociétés nationales s'est réunie à Genève à dix reprises, soit les 9 février, 23 mars, 10 mai, 14 juin, 15 juillet, 3 et 20 août, 7 octobre, 5 et 25 novembre.

Conformément aux résolutions VI de la XXII^e Conférence internationale, et XX de la XXIV^e Conférence internationale, la Commission a examiné les projets de modifications statutaires envisagées par des Sociétés nationales. Elle a en outre suivi le processus de développement des Sociétés nationales en formation ou en voie de reconnaissance. Sur la base de ses recommandations, l'Assemblée du CICR a prononcé ou confirmé la reconnaissance de 10 Sociétés nationales, à savoir:

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| • la Croix-Rouge d'Estonie, | le 31 mars |
| • la Croix-Rouge de Namibie, | le 31 mars |
| • la Croix-Rouge croate, | le 25 août |
| • la Croix-Rouge slovaque, | le 25 août |
| • la Croix-Rouge slovène, | le 25 août |
| • la Croix-Rouge tchèque, | le 25 août |
| • la Croix-Rouge de Yougoslavie, | le 25 août |
| • la Croix-Rouge d'Ukraine, | le 29 septembre |
| • la Croix-Rouge de Vanuatu, | le 29 septembre |
| • la Croix-Rouge de Malte, | le 21 octobre |

Ainsi, le nombre de Sociétés nationales reconnues par le CICR était de 161 à fin 1993.

La Commission a également examiné le cas de certaines Sociétés nationales confrontées à des problèmes de réorganisation interne, et qui souhaitaient un appui en la matière de la part des instances faîtières du Mouvement.

Réunions conjointes Fédération-CICR

Le CICR et la Fédération se tiennent informés de leurs activités respectives et se concertent régulièrement, aussi bien sur la coordination et la répartition de leurs actions, que sur toutes les questions intéressant l'ensemble du Mouvement.

Ces échanges entre les différents services des deux institutions sont souvent informels, mais il y a aussi des rencontres formelles. Ainsi, la Réunion conjointe, prévue par l'article 35 de l'Accord entre le CICR et la Fédération du 20 octobre 1989, a siégé sept fois en 1993. Elle s'est notamment penchée sur:

- la préparation des séances de la Commission permanente;
- la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre;
- les Sociétés de la Croix-Rouge de l'ex-Yougoslavie;
- la préparation d'une nouvelle édition du manuel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
- le rapport final du groupe de travail de la Commission permanente sur la Conférence internationale et le rapport du groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement;
- la préparation du Conseil des Délégués.

Ces réunions sont aussi l'occasion de préciser les mandats respectifs des deux institutions et les attitudes communes qu'elles adoptent pour le respect des Principes fondamentaux par l'ensemble des composantes du Mouvement.

Fonds et médailles

Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

Créé en 1912 par un don de l'Impératrice du Japon, ce Fonds a pour but de favoriser le développement des activités des Sociétés nationales en temps de paix. Il a, depuis lors, bénéficié de plusieurs dons de la famille impériale, du gouvernement, de la Croix-Rouge du Japon, de diverses associations, ainsi que du public japonais. En 1993, la famille impériale du Japon a fait un don de cinq millions de yen à l'occasion du 90^e anniversaire, le 6 mars, de l'Impératrice douairière.

Le gouvernement a versé, comme chaque année, une allocation de vingt millions de yen. Quant à la Croix-Rouge du Japon, elle a versé le 8 mars cinq millions de yen pour célébrer le 40^e anniversaire de la promulgation de la loi la constituant.

La Commission paritaire du Fonds, qui comprend des membres de la Fédération et du CICR, s'est réunie le 26 mars, sous la présidence de Maurice Aubert, et en présence de l'ambassadeur et représentant permanent du Japon à Genève.

Compte tenu des critères qu'elle s'est fixés pour l'allocation des fonds, la Commission a décidé de procéder à une répartition du revenu entre les 14 Sociétés nationales des pays suivants: Afrique du Sud, Cap-Vert, Chili, Costa Rica, Equateur, Egypte, Jordanie, Laos, Madagascar, Pakistan, Rwanda, Iles Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland. Le montant réparti, de 423 000 francs suisses, a été utilisé pour des projets de développement et pour l'achat de véhicules et de matériel divers.

Fonds français Maurice de Madre

Le Fonds français Maurice de Madre a été créé sur la base des dispositions testamentaires du comte de Madre, décédé en 1970, pour venir en aide aux collaborateurs des Sociétés nationales blessés, malades ou victimes d'accidents au service du Mouvement, ainsi qu'à leurs familles en cas de décès.

Le Conseil du Fonds s'est réuni à deux reprises, le 16 juillet et le 2 décembre.

Après avoir examiné et approuvé le rapport financier du Fonds, il a examiné les cas qui lui étaient soumis, tant par les Sociétés nationales, que par le CICR et la Fédération. Une réponse positive a été donnée à des demandes d'allocations provenant de dix-sept Sociétés nationales: Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, El Salvador, Ethiopie, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Philippines, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Togo, Zaïre. Ces demandes ont concerné, selon les cas, soit une personne déterminée, soit toute une famille.

Depuis sa création, le Fonds verse des allocations le plus souvent inférieures à ses revenus. Aussi a-t-il été décidé d'étudier la possibilité de modifier son règlement, pour permettre le versement de prestations à des collaborateurs du Mouvement se trouvant dans le besoin, dans d'autres situations que celles prévues initialement.

Médaille Florence Nightingale

Composée de membres du CICR et du médecin-chef de l'institution, la Commission Florence Nightingale décerne la plus haute distinction qu'un membre du personnel infirmier puisse recevoir au sein du Mouvement.

Elle est attribuée tous les deux ans à des membres actifs, des collaborateurs réguliers de Sociétés nationales ou des auxiliaires volontaires, ainsi qu'à des membres d'institutions de soins médicaux affiliées. Elle récompense des actes exceptionnels de courage ou de dévouement en temps de guerre ou de paix.

En 1993, la Commission s'est réunie à Genève, le 26 mars. Elle a attribué la médaille Florence Nightingale à 35 infirmières présentées par les Sociétés

nationales des pays suivants: Chili, Costa Rica, El Salvador, Etats-Unis, Ethiopie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République populaire de Chine, République de Corée, Royaume-Uni, Suède et Thaïlande.

Institut Henry-Dunant

L’Institut Henry-Dunant a été créé en 1965 par le CICR, la Fédération et la Croix-Rouge suisse, dans le but de «mettre à la disposition des membres de l’association un instrument d’études, de recherches, de formation et d’enseignement dans toutes les branches d’activité de la Croix-Rouge et de contribuer ainsi à renforcer l’unité et l’universalité de la Croix-Rouge». En outre, «par son action, l’Institut Henry-Dunant doit contribuer au développement de la Croix-Rouge dans le monde».

L’Institut est présidé à tour de rôle, pendant deux ans, par un représentant de chacune des institutions représentées. Le vice-président du CICR, Claudio Caratsch, assure ainsi la présidence de l’assemblée générale de l’Institut depuis janvier 1993.

Avec la Fédération, la Croix-Rouge suisse et certaines Sociétés nationales, le CICR est associé à un programme de publications géré par l’Institut, dans la mesure où elles concernent des sujets d’intérêt commun. Citons la parution l’an dernier de l’ouvrage du Prof. Hans Haug *Humanité pour tous, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, ainsi que du manuel *Strengthening financial management* (en version anglaise uniquement).

En 1993, parmi les projets abordés, a figuré une étude sur les enfants-soldats. Une autre recherche a porté sur le rôle des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la prévention des conflits impliquant des minorités. Ce sujet a fait l’objet d’un séminaire qui s’est tenu en septembre, en présence d’experts de Sociétés nationales, d’organisations extérieures au Mouvement et d’experts académiques. Il a permis un fructueux échange de vues. Le rapport final doit être publié en 1994. Cette étude avait été commanditée par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

Enfin, des collaborateurs du CICR ont pris part, à titre d’enseignants, au 18^e cours d’introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des représentants de Sociétés nationales de 16 pays différents y ont participé.